

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 81
- présents titulaires : 40
- présents suppléants : 7
- procurations : 7
- votants : 54
- suffrages exprimés : 54
- abstentions : 0
- pour : 54
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/104

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de ARNE, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Davy SERRES (suppléant de Albert BEGUE), Philippe SOLAZ, Maurice LOUDET, Joy ROA-VASQUEZ (Suppléante de Hervé CARRERE), Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Rose-Marie COLOMES, Julien HEUX (suppléant de Xavier SARNIGUET), Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Jean-Yves BOUSSIER, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Patrice FOUGA (suppléant de Chrystelle MAUPAS), Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Titulaires ayant donné procuration : Maryvonne HEGUY à Philippe SOLAZ, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Martine LABAT à Nicolas TOURON, Jacqueline ALFONZO à Pierre DUMAINE, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, et Patrick ABADIE à Charles RODRIGUES.

Absents excusés : Pascale LEONARD, Karine MEDOUS, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Régine SARRAT, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Jean-Bernard COLOMES, Bernadette GACHASSIN, Romain CAUCHOIS, Jean-Charles LAUREYS, Geneviève PFLIMLIN, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Jean-François GUERINAUD, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE et André RECURT.

Objet : Modifications statutaires du Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA)

La Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA) à compter du 1er juillet 2024 par délibération en date du 23 janvier 2024. Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Adour Amont a émis un avis favorable à cette demande d'adhésion par délibération en date du 5 mars 2024.

Une autre délibération a été adoptée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte Adour Amont le 16 avril 2024 pour modifier les statuts, compte tenu de la nécessité de mieux cadrer les dépenses

induïtes par les actions de lutte contre les inondations et en particulier la création ou la gestion des ouvrages hydrauliques et digues sur les territoires de l'Adour, de l'Echez et de l'Arros.

Un délai de trois mois à partir du courrier de notification joint (daté du 23 mai 2024) est laissé à la communauté de communes pour approuver ces deux décisions et la modification statutaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (54 pour)

DECIDE

- De valider la modification rédactionnelle des statuts du Syndicat Mixte Adour Amont, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- De donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Mixte Adour Amont formulée exprimée par la Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le 17 JUL. 2024
Publiée le 17 JUL. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240702-2024-104-DE
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024